**DELIBERATION :**

**RATIO PROMUS-PROMOUVABLES AVANCEMENTS DE GRADES**

**Commune de …………………………………**

• Séance du …/…/…

• Nombre de membres en exercice : ……

• Par suite d’une convocation en date du …/…/…, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de ………………………. se sont réunis le …/…/…, à … heures sous la présidence de M./Mme ………………………., Maire de la commune de ……………………….,

• Etaient présents : ………………………., lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement

• Absents ayant donné procuration : M./Mme ………………………. à M./Mme ……………………….

• Absents excusés : M./Mme ……………………….

• Absents : M./Mme ……………………….

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé à l’élection d’un secrétaire pris dans le sein du comité.

M./Mme ………………………. est désigné(e) pour remplir cette fonction.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

En application de l’article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité social territorial, le taux de promotion pour chaque grade d’avancement à l’exception de ceux relevant du cadre d’emplois des agents de police municipale.

Afin de prendre en compte les particularités de la commune de ………………………., et offrir au Maire, les outils de gestion mis à sa disposition par les textes légaux, il convient donc de lui confier l’ensemble des possibilités de nomination prévues par la loi.

Ainsi, en fonction de leurs mérites, il pourra nommer, s’il l’estime opportun, les agents qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

Après avoir saisi par courrier du …/…/… le Comité Social Territorial, le Président sollicite donc du Conseil Municipal le choix d’un ratio « promus-promouvables » à (de 0 à 100%) pour les agents des catégories A, B et C.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à … voix pour, … voix contre, et … abstention(s),

DECIDE de fixer le ratio « promus-promouvables » à … (de 0 à 100%) pour les agents des catégories A, B et C.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à ………… le …/…/…,

Le Maire

(*nom, prénom, qualité, tampon et signature*)